



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100162

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/04/2025 17H56 C:000863 I:07705
V/REF : BE4G6-5065
V/Email reçu le Jeudi 17/04/2025 a 17H56

3F OCCITANIE

**TSA 21367
75621 PARIS CEDEX 13**

IMMEUBLE : RES. F. BAZILLE TR 2
254 RUE DE KALKAR
G313L
34990 JUVIGNAC

Montpellier, le 08 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 254 RUE DE KALKAR - LGT 1205 MME EL AZZOUZI 06 52881571 ET LGT 1206
MR JMILI-DESPAQUIS 07 62214822
RESIDENCE FREDERIC BAZILLE TR2

MOTIF : FUITE SUR CANALISATION EN PARKING JUSTE A 10M DE L ENTREE
LES LOGEMENTS DU DESSUS SONT LE LGT 1205 ET LGT 1206

Donneur d'ordre : Mr R. ARFAOUI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 22/04/2025 A 16H30
A PARTIR DU LOGEMENT 1205 MME EL AZZOUZI

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
RECHERCHE DE FUITE AU NIVEAU DES RÉSEAUX D'ÉVACUATIONS ET D'ALIMENTATION
EN EAU
CONSTAT : PAS DE FUITE AU NIVEAU DU LOGEMENT
VÉRIFICATION VISUELLE AU NIVEAU DES WC, ÉVIER, SDB, ET COMPTEUR
INTERVENTION REPROGRAMMÉE POUR LA POURSUITE DES RECHERCHES
REPLI

LE 29/04/2025 A 09H45
A PARTIR DU LOGEMENT 1206

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ, ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOGEMENT 1206
PAS DE FUITE CONSTATÉE DANS LE LOGEMENT
REPLI

LE 03/09/2025 A 15H
A PARTIR DU LOGEMENT 1205

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
SUSPICION DE FUITE NON APPARENTE EN TRAVERSÉE DE PLANCHER SITUÉE ENTRE
LE GARAGE ET LE LOGEMENT 1205



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100162

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

RELEVÉ D'INFORMATION EFFECTUÉ POUR LA POURSUITE DES INVESTIGATIONS
UNE RECHERCHE DE FUITE DESTRUCTIVE EST A PRÉVOIR
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : SUITE A NOS INTERVENTIONS DE RECHERCHE DE FUITE
NOUS SUSPECTONS UNE FUITE NON APPARENTE SITUÉE EN TRAVERSÉE DE PLANCHER
ENTRE LE GARAGE ET LE LOGEMENT 1205
NOUS PRÉCONISONS UNE RECHERCHE DE FUITE DESTRUCTIVE
UNE DEVIS SERA TRANSMIS

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et
personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	RECHERCHE DE FUITE	1	120,00	120,00
	TOTAL H.T.			120,00
	T.V.A. a 10,00%			12,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			132,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Organisme - Fournisseur	
3F OCCITANIE Budg Agence 3F Occitanie Adresse de facturation TSA 21367 75621 PARIS CEDEX 13 Emetteur : DANIELE MURCY - Gardien/Gestionnaire Immeubles Tel : E-mail : daniele.murcy@groupe3f.fr	SERVIMO MEDITERRANEE SIEGE SOCIAL 22 rue ALBERTO SANTOS DUMONT 34430 ST JEAN DE VEDAS Le 17/04/2025

Lieu d'intervention
G313L (4) RESIDENCE FREDERIC BAZILLE TR2 254 RUE DE KALKAR 34990 JUVIGNAC

Description
FUITE SUR CANALISATION EN PARKING JUSTE A 10M DE L ENTREE LOCATAIRE AU DESSUS LGT 1205 MME EL AZZOUZI 06.52.88.15.71 LGT 1206 MR JMILI-DESPAQUIS 07.62.21.48.22

Dates d'intervention	Marché
Début : 16/04/2025 - Fin : 30/04/2025	

Prestations						
Code	Description	Emplacement	P.U.HT	Qté	Mnt.HT	TVA
ENTRE.PLOMB.62	Rech fuite mes conserv collet battu ou diag ou prest° isolée		120,00	1	120,00	10%

Montant total HT (euros)	120,00
Montant total TVA (euros)	12,00
Montant total TTC (euros)	132,00

G313L-01-02 - FREDERIC BAZILLE TR2 ESC 2

Signataire : RAMZI ARFAOUI - Chef de secteur 3F

Le Prestataire garantit qu'il met en place toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des données à caractère personnel auxquelles il aura accès ou qui lui seront communiquées dans le cadre de l'exécution de la présente commande, notamment leur sécurité et leur confidentialité, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

Sauf dispositions contraires, le Prestataire s'engage à l'issue des prestations à procéder à la suppression des données à caractère personnel qui lui ont été communiquées à la seule fin de réalisation de celles-ci.

N° Engagement: **BE4G6-5065****ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹**

N° Contrat/Marché :

N° Fournisseur : **SERVIMO MEDITERRANEE**N° ESI: **G313L-01-02****① IDENTITE DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT**

Je soussigné(e) :

Nom : 3F OCCITANIE Prénom :

Adresse : 12 RUE JULES FERRY Commune : MAZAMET Code postal : 81200

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel

 ☒ immeuble collectif

 ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion **de plus de 50 %** des millièmes de l'immeuble☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usageAdresse² : 254 RUE DE KALKAR Commune : JUVIGNAC Code postal : 34990dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :**③ NATURE DES TRAVAUX**J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés :
☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage
☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10%.☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%.
④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20% ou 10 %) et le montant effectivement payé, TVA au taux de :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à MAZAMET, le 17/04/2025

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ②.